



## CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 Festival "JEUNESSES 2 KARACTÈRE" (J2K)

### ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

#### **La ville de Laval**

Hôtel de Ville - CS 71327 - 53013 LAVAL Cedex

Représentée par son maire, Florian BERCAULT, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du

Siret n° 215 301 300 00012

Code APE : 8411Z

N° de téléphone 02.43.49.86.59

**ET**

#### **Le Théâtre de Laval**

34 rue de la Paix - 53000 LAVAL

Représenté par son président, Bruno FLÉCHARD, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du

Siret n° 200 094 100 00019

Code APE : 9004Z

**Ci-après dénommé "Le Théâtre"**

**ET**

#### **Laval Agglomération**

Hôtel Communautaire - 1 place du Général Ferrié - CS 60809 - 53008 LAVAL Cedex

Représentée par son directeur général des services, Fabrice MARTINEZ, agissant en vertu d'une délibération du bureau communautaire du 19 septembre 2022

Siret n° 200 083 392 00015

Code APE : 8411Z

**ET**

#### **L'association K-Danse Laval**

12 rue Hector Berlioz - 53000 LAVAL

Représentée par sa présidente, Marie PINEAU,

Siret n° 504 713 264 00027

Code APE : 9499Z

**Ci-après dénommée "K-Danse"**

## **IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

Préambule :

La ville de Laval souhaite favoriser l'accès à la culture pour tous en créant des événements propices à l'expression artistique sous toutes ses formes, où les Lavallois peuvent découvrir, s'initier, pratiquer ou valoriser un art.

Parallèlement, la ville souhaite placer les jeunes au cœur de la réalisation des projets qui leur sont dédiés, en favorisant la création de nouveaux espaces d'expression et de rencontres pour les jeunes lavallois. Dans cette optique la ville de Laval a créé, en 2011, un temps fort artistique, sportif, social et culturel : "Jeunesses 2 Karactère" (J2K).

Fort du succès rencontré depuis la première édition, la ville de Laval a ancré ce rendez-vous annuel pour les jeunesses lavalloises et les Lavallois, sous la forme d'un festival autour des cultures urbaines et notamment de la culture hip hop.

Pour information, 3 277 personnes ont participé à au moins une des actions de la programmation 2021 du festival, soit 78 % de la fréquentation avant Covid.

Ce festival, au-delà du divertissement, permet notamment :

- d'organiser des actions transversales avec différents services de la collectivité (éducation, jeunesse, maisons de quartiers, centre de loisirs...),
- d'aborder des thématiques sociétales (handicap, migration, langage des signes, identité, parentalité, violence, ...)
- de toucher les lavallois de tous âges (enfants en centre de loisirs, collégiens, lycéens ... et le tout public)

En fonction de la programmation annuelle par les services de la Ville, des partenariats sont conclus avec Laval Agglomération, le Théâtre de Laval, en coopération avec l'association K-Danse. C'est l'objet de cette convention.

### **Article 1: OBJET**

Il convient de préciser les modalités de partenariat entre la ville de Laval, Le Théâtre, Laval Agglomération et K-Danse pour l'organisation du festival "Jeunesses 2 Karactère" (J2K).

### **Article 2 : DATE DE LA MANIFESTATION**

Ce festival se déroulera du lundi 17 au dimanche 23 octobre 2022.

### **Article 3 : MISE À DISPOSITION DES LOCAUX**

Le festival J2K s'articulera de la manière suivante :

- à L'Avant-Scène - 29 allée du Vieux Saint-Louis,
- au Théâtre - 34 rue de la Paix,
- à la Salle Polyvalente - place de Hercé,
- à la Scomam - rue de l'Ermitage,
- au Quarante - rue du Britais.

#### **Article 4 : LA VILLE DE LAVAL**

La ville de Laval s'engage à :

- élaborer et coordonner la programmation du festival via son pôle culture jeunesse,
- prendre en charge les coûts des prestations artistiques et techniques pour un montant maximum de 41 000 € TTC répartis comme suit :
  - 25 000 € : budget J2K
  - 14 000 € : budget contrat de ville
  - 1 000 € : budget direction enfance éducation
  - 1 000 € : budget service action culturelle et événementiel,
- coordonner la communication du festival pour un budget de 8 000 € TTC maximum.

#### **Article 5 : LE THÉÂTRE DE LAVAL**

Le Théâtre s'engage à :

- prendre en charge une partie des coûts liés à l'accueil du spectacle "Les Ombres" de la compagnie Antoinette Gomis pour un maximum de 6 000 € HT,
- prendre également en charge les repas, le catering, 1 500 € de location de matériel et 50 h d'intermittence.

#### **Article 6 : LAVAL AGGLOMÉRATION**

Laval Agglomération s'engage, via le Conservatoire à rayonnement départemental, à :

- participer, à hauteur de 3 280 € TTC, au financement de la venue du spectacle et des ateliers de la compagnie Antoinette Gomis.

#### **Article 7 : K-DANSE**

K-Danse s'engage à :

- organiser et assurer la billetterie du Festival J2K, avec le soutien de la ville de Laval, à l'exception du dimanche 23 octobre 2022 pour le spectacle "Ça déménage !" de la compagnie Racines Carrées,
- prendre en charge des prestations artistiques et techniques pour un montant maximum de 2 000 €,
- bénéficier des recettes de billetterie du dimanche 23 octobre 2022 et assurer également l'accueil du public en salle, une aide aux services des repas-caterings.

K-Danse et la ville de Laval seront cosignataires du contrat de cession du spectacle "Ça déménage !" de la compagnie Racines Carrées.

#### **Article 8 : DROITS D'AUTEUR ET TAXE FISCALE**

La ville de Laval aura à sa charge les déclarations auprès des sociétés de perception des droits d'auteur et des droits voisins afférents aux contrats qu'elle aura signés (SACD, ASTP, SACEM, CNV...).

Chaque cosignataire est, pour sa part, assuré en responsabilité civile au titre de l'ensemble des activités dont il est organisateur.

## **Article 9 : RESPECT DE LA LÉGISLATION**

Chaque partie s'engage à travailler dans le respect du droit et des personnes, notamment à respecter la législation relative à la protection des œuvres de l'esprit, aux droits d'auteur et de la propriété intellectuelle et artistique.

Chaque partie déclare être régulièrement affiliée à tous les organismes sociaux existants et être en règle avec lesdits organismes.

En leur qualité d'employeur, elles s'engagent à effectuer pour le compte de leur personnel toutes les déclarations et versements exigibles aux organismes sociaux, de telle sorte que la responsabilité de chacun des cocontractants ne puisse en aucun cas et à quelque titre que ce soit être recherchée à ce sujet. Chaque partie garantit aux mêmes fins son cocontractant de la régularité d'affiliation aux organismes sociaux de tous travailleurs, d'un sous-traitant ou d'un prestataire de service qu'elle pourrait s'adjoindre à cette occasion.

## **Article 10 : CLAUSE D'ANNULATION**

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi et la jurisprudence française.

## **Article 11 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue et acceptée pour la durée de la prestation.

**Fait à Laval, le**

**Le Théâtre de Laval**  
Le président,

**La ville de Laval**  
Le maire,

**Bruno FLÉCHARD**

**Florian BERCAULT**

**L'association K-Danse Laval**  
La présidente,

**Laval Agglomération**  
Le directeur général des services,

**Marie PINEAU** Réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220919-S10-BC-152-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Mise en ligne : le 26-09-22

**Fabrice MARTINEZ**